

La Lettre

N°33

13 octobre 2007

FACE ALADROITE PROBLEM SERVICE REPRENDRE L'INITIATIVE

MANIFESTONS PARIS - SAMEDI 27 OCTOBRE 14H00 REPUBLIQUE-JAURES

Sur le site du PCF Le Collectif Riposte

nos propositions et analyses

→ tout sur le contenu et les initiatives autour de la sécurisation de l'emploi et de la formation
 → le matériel militant à disposition de la riposte
 → l'actualité

Pour le 27 octobre Riposter et reprendre l'initiative: annoncez vos initiatives

•	Som	nmaire
0		
•	\checkmark	Edito de Marie George Buffet sur le 27 octobre : page 2
♦	✓	RATP, on mobilise pour le 27page 3
\Q	✓	Préparation du 27 octobre : suitepage 4-5
	✓	De la GPE à la sécurité d'emploi formationpage 6
Ó	✓	Argumentaire CGT régimes spéciaux SNCFpage 7-8
♦	√	EADS :mensonges d'Etat et délit d'initiépage 9

EDITO



Tous mobilisés pour le 27!

près les premiers rassemblements contre la franchise médicale ou l'ADN, la contestation de la politique de la droite continue à grandir avec, cette semaine, la première grande journée de mobilisation des cheminots, des traminots et de bien d'autres pour la sauvegarde de notre système solidaire de retraites. De tous ces mouvements, les communistes sont évidemment partie prenante.

Nous sommes cependant pleinement conscients de nos insuffisances : pour faire reculer la droite, il faudrait être beaucoup plus forts, autant par notre nombre que par la qualité de nos arguments. Pour faire reculer la droite, nous devrons être capables de convaincre qu'aucune de ses « réformes » n'est inévitable et qu'au contraire, d'autres choix politiques sont possibles.

C'est donc bien pour nourrir ces luttes que le 27 octobre, nous devrons être le plus nombreux possible entre la place de la République et Jaurès. Nous devrons être nombreux pour travailler les convergences et la cohérence de toutes ces actions de riposte, avec toutes celles et ceux qui aujourd'hui sont engagés dans la lutte contre la droite. Nous devrons être nombreux pour donner à voir à l'opinion que les résistances à Nicolas Sarkozy se multiplient. Nous devrons être nombreux pour que résonne la résolution du parti communiste à défendre toutes celles et ceux qui sont attaqués dans leurs droits par le gouvernement et à construire avec eux, avec elles, l'autre politique dont notre pays a besoin.

Marie-George Buffet



RATP, on se mobilise pour le 27

« LES RECULS SOCIAUX CA SUFFIT, ENGAGEONS LA CONTRE-OFFENSIVE », tel sera le mot d'ordre de la banderole de la section PCF RATP pour la manifestation du 27 octobre à Paris.

Avec les menaces de privatisation de l'entreprise, les attaques contre la protection sociale et les régimes spéciaux de retraite, le mécontentement grandit parmi les salariés de la RATP. L'agenda social se remplit. En tant qu'organisation politique à l'entreprise, la section PCF RATP a un rôle particulier à jouer :

- contribuer à ce que le rassemblement qui se dessine prenne des contours suffisamment larges pour réussir,
- aider à rebâtir une alternative à gauche pour que celle-ci oppose à la Droite un projet politique crédible
- revivifier le projet communiste avec des contre propositions qui, dans le cas de la RATP, doivent, notamment faire émerger un nouveau type d'entreprises publiques avec droits nouveaux pour les usagers, les salariés et les collectivités au lieu de l'étatisation de la gestion actuelle préparant la privatisation contre ceux-ci.

Le journal de section CA ROULE « spécial retraites » diffusé à 15 000 exemplaires aux agents du métro, RER, bus, maintenance et tertiaire est apprécié et lu avec intérêt. Argumenté, il permet d'engager la discussion et encourage les salariés à se saisir des journées d'action des 13, 18 et 27 octobre pour la défense de leurs acquis et la conquête de nouveaux droits.

Maintenant
I'étape est celle de gagner
pour le 27 octobre
un cortège important et visible d'agents de la RATP.

LUTTES - LUTTES - LUTTES - LUTTES -

Riposte à Sarkozy dans les régions Préparation de la semaine du 27 octobre

Suite des recensements des initiatives prises dans les départements pour la préparation de la semaine de riposte et la manifestation du 27 octobre à Paris.

ALSACE

Le 29 septembre à Mulhouse a eu lieu un point de rencontre à l'appel du collectif "Riposte 68" (PCF, PS, LCR, Les Verts, Les Alternatifs et Alternative libertaire) qui a réuni avec 80 militants avec distribution d' un tract et collecte de signature sur la pétition.

3 Octobre: rencontre-débat sur les transports publics 10 Octobre: rencontre-débat sur les franchises médicales 13 octobre: participation à la manifestation syndicale devant la préfecture à Colmar à partir de 11 heures.

17 Octobre: rencontre-débat sur le nouveau traité européen.

18 Octobre: Soutien à la grève des cheminots avec distribution d'un tract devant certaines gares. Du 18 au 20 octobre: distribution à la porte des lycées

de l'Huma spécial Guy Mocquet. Une initiative est en préparation en direction des salariés de Peugeot -Mulhouse.

AUVERGNE

Puy de Dome 2 bus sont prévus pour la manifestation nationale du 27 octobre

BASSE NORMANDIE

Calvados, Manche et Orne - ont décidé de porter leur effort de participation à la Fête de l'Humanité de Normandie qui se tient à Rouen le samedi 27 octobre.

Calvados

- 400 personnes à Caen le 29 septembre contre les franchises médicales, avec une forte présence visible du PCF.

Communiqués de presse sur les journée du 18 octobre, puis en prévision du 27.

Distribution de tract notamment devant les entreprises dans la semaine du 20 eu 27.

Organisation d'une distribution massive du 4 pages sur Guy Moquet .

- Distribution de tract sur les marchés contre les franchises médicales le 29 septembre (Cherbourg, Sain Lo et Avreranches). Communiqué de presse

- distribution du tract national sur les marchés, devant les entreprises dans la semaine du 19 au 27 octobre
- 300 personnes à Alençon le 29 septembre contre les franchises médicales.

- Distribution de tract sur les marchés et présence devant les entreprises, notamment à Alençon.

CENTRE

Au niveau régional : édition d'une affiche sur le fret ferroviaire. Journée de pétitions dans l'égard de la région le 26 octobre.

Cher 50 participants

travail sur la SNCF.Initiatives EDF-GDF

Eure-et-Loir 50 participants travail sur la fonction publique.

Indre :un car de 50 personnes.

Loir et Cher objectif 50 participants. De rassemblement départementaux.

Loiret: 3 cars: 150 participants. Objectif en hausse.



MIDI-PYRENEES

Sur la région le handicap essentiel est la distance et le coût du transport. Hésitations liées aux huit heures de transport allé et huit heures de transport retour. La possibilité d'un transport TGV Toulouse – Bordeaux – Paris est essentiel. Actuellement c'est hors de prix : 280 €.

Lot et Tarn et Garonne

: 1 car commun est envisagé mais pas encore décidé. En raison des

temps de transport.

Ariège :initiatives locales le 27 octobre avec le tract. Dans les entreprises et les marchés dans la semaine d'action.

Haute-Garonne

: Objectif 50 et plus aussi réduction SNCF.

Gers

On prévoit qu'on engage des distributions dans les entreprises et des collages d'affiches.

rassemblement prévu le 26 à bourdon pour la défense de la gare. Il est envisagé un rassemblement hebdomadaire sur la question du fret. Et de la suppression d'égard.

Hautes-Pyrénées

fête fédérale le 27 octobre.

Aveyron:

Une semaine de distributions de tracts. Actuellement 6 inscrits. On envisage un minibus.

NORD PAS-DE-CALAIS

objectif: 1000 à Paris avec le Nord.

Mercredi 24 octobre:

10 heures à Harnes : rassemblement pour le passage des chômeurs : objectif 200 personnes. Accompagnent les marcheurs jusqu'à Lens :

11 heures : Lens rassemblement départemental : objectif 1000 personnes. Manifestation vers la préfecture avec la participation des salariés d'énergyplast en lutte.

13 heures: Avion: collation: 300 repas réservés pour les marcheurs.

Marche vers Paris : accompagné par une caravane de 150 personnes.

Samedi 27:

11 heures :rendez-vous place de la Madeleine.

Ces salariés participeront également le samedi à une manifestation à Paris.

RHONE-ALPES

Drôme

867 signatures recueillies à ce jour sur notre pétition encore 140 et le millier est atteint sachant qu'il reste chez MMD, à la FBFC, chez Clergerie à faire signer

LIMOUSIN

Ht Vienne Initiative SNCF

LANGUEDOC ROUSSILLON

Pyrénées Orientales

Initiative SNCF

REGION PARISIENNE

Seine-Saint-Denis

Du 22 au 27 octobre, une semaine d'action sur le pouvoir d'achat (avec distribution de tracts sur les lieux publics, débat au conseil général sur la fonction publique....)

le vendredi 26 accueil de la marche des chômeurs du Nord sur le parvis de la préfecture.

De 11 heures à 14 heures : prise de parole, collecte de CV à l'initiative des maires, ...

Val de Marne

27 octobre : 2 sections accueillent les « marcheurs ». Un banquet fraternel devrait avoir lieu en leur présence.

Paris

Initiatives RATP,La Poste, SNCF,Banque de France, Ville de Paris avec une banderolle par entreprise



DE LA GPEC A LA SECURITE D'EMPLOI ET DE FORMATION

e mouvement syndical est depuis plusieurs mois sollicité par les directions d'entreprise pour participer à des négociations en vue de conclure un accord de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC). La demande est d'autant plus pressante que la loi fait obligation à ces directions d'ouvrir des négociations dans les entreprises concernées (au moins 300 salariés ou 150 pour les établissements d'entreprises de dimension communautaire) avant le 1er janvier 2008.

Souvent, les organisations de salariés se rendent à ces négociations avec beaucoup de méfiance et de circonspection. Il faut dire qu'il y a de quoi. Des décisions de justice contradictoires ont lié GPEC et plans dits de sauvegarde de l'emploi (PSE) : un parfum de souffre se dégageait d'une GPEC devenue en fait une GPSE, permettant au patronat d'organiser par avance et à moindre coût les suppressions d'emplois. D'autant que les premiers accords signés en 2005 ont fait la part belle aux mesures d'anticipation des PSE afin de désamorcer d'avance toute velléité de résistance.

Le corpus légal est ainsi flou et ambiguë, d'autant qu'il est encadré par des dispositions qui ouvrent la possibilité d'accords d'entreprise, de groupe ou de branche susceptibles de fixer, par dérogation au droit actuel, les modalités d'information et de consultation du CE applicables en cas de licenciement économique d'au moins 10 salariés.

Faut-il dans ces conditions accepter de participer à ces négociations avec la volonté d'aboutir à un accord lorsque, porteur des intérêts des salariés, on est animé par la préoccupation de sécuriser l'emploi, les conditions de travail, les rémunérations, les déroulements de carrière et la formation des travailleurs ?

Cette interrogation nourrit réflexion, débats, controverses au sein des entreprises, dans les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel. Sans aucun doute, elle rend nombre de militants syndicaux plus attentifs aux propositions en faveur d'une sécurité sociale professionnelle portées par la CGT ou de la sécurité d'emploi et de formation avancées par les communistes. Des vocations apparaissent. Ainsi, dans plusieurs entreprises, grandes ou moyennes, les organisations syndicales, en interactivité avec les salariés, ont élaboré et parfois fait prévaloir une démarche en opposition avec les intentions premières des directions d'entreprise.

Comment faire face à l'insécurité sociale que la droite et le MEDEF veulent accélérer et institutionnaliser? Cela suppose que les institutions représentatives du personnel puissent disposer de **droits d'intervention à chaud**, en cas de crise, pour proposer des alternatives aux décisions de restructuration des employeurs, et en limiter les effets sociaux.

Mais il faut aussi que les salariés et leurs organisations, et au-delà de l'entreprise, les citoyens, les associations, les élus puissent intervenir à froid, anticiper et modifier le contenu des gestions prévisionnelles des entreprises de telle façon qu'elles permettent de déterminer des objectifs concrets, chiffrés, de créations d'emplois et d'engagement de formations. C'est là une question décisive : lorsque les mesures de suppressions d'emplois sont annoncées, c'est déjà trop tard et les salariés et leurs organisations syndicales sont le plus souvent condamnés à se battre le dos au mur.

Intervenir à froid, en amont cela peut permettre d'agir sur les causes des licenciements des gestions d'entreprise axées sur la rentabilité financière et non l'efficacité sociale – et pas seulement de négocier en aval les meilleures conditions de départ des salariés, notamment des plus âgés. Cela suppose aussi de passer d'une posture de refus à une démarche de proposition alternative.

C'est dans ce cadre que l'on peut envisager une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, une GPEC, de progrès. Le texte de ce que l'on a appelé la loi Borloo (article L.320-2), avec tout son flou et ses ambiguïtés, probablement conçu avec l'espoir de gagner les salariés aux critères de gestion fondés sur la rentabilité financière, stipule notamment que « L'employeur est tenu d'engager tous les 3 ans une négociation portant sur les modalités d'information et consultation du comité d'entreprise sur la stratégie de l'entreprise et ses effets prévisibles sur l'emploi ainsi que sur les salaires ». Elle ouvre la possibilité de débattre et de contester les choix de gestion patronaux, les modalités de financement, le type de productivité, le mode d'utilisation de la richesse créée... Cela suppose de réclamer le partage, le plus en amont possible, de l'information financière, économique et stratégique de l'entreprise. La lutte pour une GPEC de progrès peut ainsi permettre aux salariés d'entreprises de gagner des pouvoirs.

Pierre IVORRA.



Argumentaire retraites SNCF par la CGT cheminots (extraits)

régimes spéciaux particulièrement celui des cheminots sont menacés par le Président Sarkozy avec le relais propagandiste de la plupart des médias. La Direction de la SNCF y va aussi de couplet et lance une campagne idéologique en tentant d'utiliser l'encadrement pour faire passer l'idée que cette réforme est inéluctable. En s'appuyant présentation mensongère du financement de ces régimes, leur alignement sur celui de la fonction publique est exigé au nom de l'équité. Il est grand temps de rétablir la vérité en démontant leurs arguments.

Pourquoi un régime spécial à la SNCF?

Le patronat et le gouvernement d'aujourd'hui mettent en avant l'amélioration des conditions de travail pour délégitimer notre régime, mais ce n'est pas la pénibilité qui en est l'origine.

L'existence du régime spécial pour les cheminots trouve ses fondamentaux dans :

- Les contraintes de continuité de service :
- La spécificité des tâches et les responsabilités liées à la sécurité des circulations.
- (...) Ces deux notions "d'obligation de service public" et de statut demeurent d'actualité : le service public c'est 24h/24h, 365 jours/an et pour tous les cheminots. Le chapitre 8 du statut prévoit la mobilité fonctionnelle ou géographique pour tous les cheminots au cadre permanent.

Les salariés du privé où le contribuable paient-ils les droits spécifiques des cheminots ? NON

Pour éviter que l'Etat supporte la charge des droits spécifiques des cheminots, il a été institué une "cotisation normalisée" versée par la SNCF et les cheminots. Ce taux global est de 42,3% du salaire liquidable.

(...) A titre de comparaison et ramené au salaire

liquidable, le taux global de la cotisation retraite des salariés du privé est de 29,42% pour 42,3% à la SNCF.

Les cheminots paient donc une cotisation supplémentaire de 12,88 points par rapport au régime général pour financer leurs droits spécifiques.

L'alignement sur le régime général et donc la perte de nos droits spécifiques ne dégagerait aucune ressource supplémentaire pour les autres régimes.

Les salariés du privé financent-ils notre régime spécial ? NON

Sarkozy affirme que les régimes du privé financent 50% des retraites des régimes spéciaux...

C'est faux ! C'est un mensonge destiné à dresser les salariés du privé contre les salariés du public !

Ceux qui versent à la compensation :

Les salariés du privé versent 45,9% et les régimes spéciaux 46% soit 92,7% au total pour les salariés et 7,3% pour les professions libérales Rappelons qu'en 1974, pour tenir compte des différences de démographie entre les régimes, J. Chirac a créé un mécanisme de compensation généralisée.

Ceux qui reçoivent de la compensation :

Les non salariés perçoivent 93,7% (dont 69,4% pour les exploitants agricoles, 14,4% pour les commerçants et 7% pour les artisans) contre 6,3% seulement pour les salariés des régimes spéciaux (dont 0,21% pour le régime SNCF).

Commentaire:

En fait, les salariés des régimes du privé et ceux des régimes spéciaux financent les retraites des non salariés...

Pourquoi médias et hommes politiques s'acharnent-ils à cacher cette réalité ?

RETRAITE - RETRAITE - RETRAITE

Pourquoi l'Etat contribue t-il au régime de retraite des cheminots ?

Notre régime spécial est étroitement lié à l'évolution de l'emploi statutaire à la SNCF.

(...) L'Etat prend uniquement en charge la dégradation démographique du régime SNCF déduction faite des compensations.

L'alignement du régime spécial de retraite (âge, calcul ...) des cheminots sur ceux de la fonction publique ou du régime général ne supprimerait pas le déséquilibre démographique pris en charge par l'Etat.

Par contre, il engendrerait un relèvement des cotisations des cheminots et réduirait la contribution de la SNCF (environ 15%).

On comprend mieux pourquoi elle déploie tant d'efforts et de moyens pour convaincre les cheminots d'accepter un recul social.

Enfin, pour la SNCF, c'est aussi un moyen pour réduire le coût social.

Pourquoi gouvernement et direction veulent-ils aligner le régime des cheminots sur celui de la fonction publique?

Ce serait au nom de l'équité, de l'égalité!

Ce que le gouvernement et le patronat recherchent, c'est bien l'allongement de la durée de cotisation pour tous avec la réforme des retraites annoncée pour 2008.

Pour cela, il leur faut passer par une réforme des régimes spéciaux en les alignant sur ceux de la fonction publique afin de réduire l'écart avec le régime général, d'ici la fin 2007 comme première étape.

La deuxième étape en 2008, c'est 41, 42 ans (voir plus) de cotisations pour tous entraînant de

fait un recul de l'âge de la retraite ou une réduction drastique de leur montant.

La réforme Fillon de 2003 n'a pas réglé la question du financement des retraites. Sarkozy et Fillon en portent la responsabilité.

Ils veulent aussi réduire le montant des pensions avec leur réforme afin de pousser les salariés actifs vers la capitalisation et les futurs retraités à poursuivre leur activité ou à trouver un petit boulot, pour finir le mois.

Sarkozy prétend que la réforme des régimes spéciaux permettra d'augmenter les petites pensions.

- ?? Les salariés des régimes spéciaux des entreprises publiques ne représentent que 2% du total des actifs et 5,5% des retraités.
- ?? La suppression des droits spécifiques n'apporterait aucun financement supplémentaire au régime général et ne supprimerait pas les contributions de prise en charge de la démographie.

A la SNCF il y a aussi des petites retraites :

- ?? Le taux de remplacement (différence entre le dernier salaire et la pension) est inférieur de 10 points dans le régime spécial par rapport au régime général.
- ?? Le minimum de pension est inférieur de 15% du SMIC
- ?? 20% des pensions directes sont inférieures à 1 100 euros bruts
- ?? 70% des pensions de réversion sont inférieures à 700 euros.

Au regard de cette situation, preuve est faite que cette réforme ne dégagerait pas les moyens pour revaloriser les petites pensions.

Pour cela, il faut engager une réforme du financement comme le revendique la CGT.

La défense du régime spécial des retraites passe par l'emploi au statut, l'augmentation des salaires, le maintien du Fret et le développement du service public SNCF.

Tous dans l'action le 18 octobre 2007



EADS: MENSONGE D'ETAT ET DÉLITS D'INITIÉS

e sont des faits d'une extrême gravité qui se déroulent actuellement dans le groupe Européen EADS. Soupçons de délits d'initiés qui pèsent sur une vingtaine de cadres dirigeants du groupe, explications plus que douteuses de l'ancien ministre Thierry Breton affirmant que l'État n'était pas au courant alors même que selon le procès verbal d'une réunion de la commission de surveillance de la CDC en date du 12 juillet 2006 « Dans le cadre des dispositions prévues par le pacte d'actionnaires... l' État a autorisé la Caisse des dépôts à procéder à cette acquisition ».(2,25% du capital d'EADS sur les 7,5% que possède le groupe Lagardère.

De tels agissements de la part des hauts responsables du groupe EADS et de l'État provoquent colère et écœurement. Alors que certaines usines comme celle de Méaulte dans la somme sont vendues avec les salariés.

Les salariés, l'opinion publique exigent des explications et des sanctions si les faits sont avérés.

Dans ces conditions deux mesures immédiates s'imposent:

- ✓ Suspension dans l'attente des différentes enquêtes et pour respecter la présomption d'innocence de tous les dirigeants soupçonnés de délit d'initiés. En effet comment une entreprise peut-elle encore fonctionner normalement quand nombre de ses responsables sont suspectés de tels agissements. La confiance entre la masse du personnel et la direction du groupe n'existe plus!
- ✓ Retrait pur et simple du plan Power 8 élaboré par ces mêmes dirigeants.
- ✓ Pour sortir de la crise que connaît le groupe européen d'autres mesures doivent être prises rapidement.

- ✓ Constitution d'un groupe public européen par le rachat des États français et Allemand des actions de Lagardère et Dasa.
- ✓ Mise en place de véritables droits décisionnels des salariés et de leurs représentants dans la gestion de cette grande entreprise.
- ✓ Faire de l'emploi la priorité n°1 avec l'embauche des intérimaires, la transformation des emplois précaires en emplois stables, des embauches massives pour répondre aux charges de travail et assurer le renouvellement des générations. Le retour dans EADS de tous les secteurs externalisés.
- ✓ Mise en place dans l'industrie aéronautique, spatiale et de défense d'un système de Sécurité d'Emploi et de Formation. Un système qui garantisse à tous les salariés quel que soit le territoire, le lieux, l'entreprise les mêmes droits individuels et collectifs.
- ✓ Imposer à la Banque Centrale Européenne et la Banque Européenne d'Investissements une véritable politique d'investissements créateurs d'emplois.

Ces exigences peuvent se retrouver dans les différentes mobilisations qui se préparent à l'appel des organisations syndicales ou des formations politiques.

Information

Un salarié de EADS prendra la parole au cours du rassemblement du 27 octobre



SECURISATION EMPLOI FORMATION

Législation — Législation — Législation

La Lettre page 11

